



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 15 juin 2015 de 9 h à 9 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M. Sylvain Nepton, conseiller en développement

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures
  - 3.1 Programmes habitation
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

SW

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3. INFRASTRUCTURE

### 3.1 PROGRAMMES HABITATION

M. Jonathan Germain fait une introduction des dossiers et soumet les propositions suivantes :

#### RÉSOLUTION N° 6098

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a repris possession de la propriété du 1892, rue Ouiatchouan, en date du 12 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé par appel d'offres à la vente du terrain et de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE Joseph Jean-Pierre MATHIEU VALIN n° XXXX, a été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres qui a eu lieu en mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE Joseph Jean-Pierre MATHIEU VALIN n° XXXX, se porte acquéreur de la maison et du terrain;

IL EST RÉSOLU de vendre la maison située au 1892, rue Ouiatchouan et la totalité des lots 6-7-1 et 7-8 RE du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69375. La totalité des lots 6-9-5 et 7-10-1 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 1787 avec un droit de passage en faveur de la bande, pour un montant de 105 100 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'allouer, selon l'article 20(1) de la *Loi sur les Indiens* à Joseph Jean-Pierre MATHIEU VALIN n° XXXX, membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus;



## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction – Infrastructures, pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6099

Garantie ministérielle en faveur de PASCALE Marie Martine OUELLET-DUFOUR, n° de bande XXXX.  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1770, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6100

Garantie ministérielle en faveur de Marie Pauline AUDREY GIRARD, n° de bande XXXX.  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1845, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

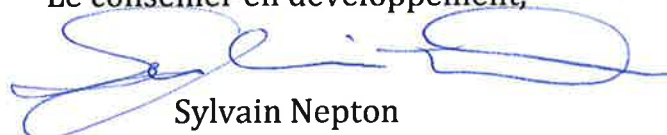
Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

#### 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 15, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

Le conseiller en développement,



Sylvain Nepton